



Villy
le Bouveret

Bulletin
d'informations
municipales

Le P'tiou de Villy

N°26
JUIN 2019

SOMMAIRE

p.2 - CADRE DE VIE

La gestion des déchets verts par la commune

A pied à l'école! Un pédibus chez nous...

La problématique des chiens errants: un souci majeur

p.4 - VIE ASSOCIATIVE

Bilan de la première année de la nouvelle bibliothèque municipale
« Le Bateau Livre »

ÉDITO

L'été s'approche à grands pas et, avec lui, nos traditionnelles fêtes estivales se préparent comme la fête des voisins, la fête des écoles et les diverses manifestations de notre Cercle Rural... Celles-ci sont autant d'occasions de nous rencontrer et de partager.

Le fil rouge de ce mois de juin est le Festival des Musiques du Faucigny avec ses 3 concerts où j'espère, nous nous retrouverons nombreux.

C'est aussi la période charnière de notre Plan Local d'Urbanisme qui s'achève avec l'enquête publique qui clôt le processus.

L'élaboration de ce PLU a été contraignante tant par les limites drastiques imposées par le Schéma de Cohérence Territorial du Bassin Annecien (SCOT) que par les demandes des services de la Direction des Territoires.

Aussi, c'est dans ce contexte que l'équipe municipale a œuvré pour conserver au mieux l'équilibre foncier du territoire ainsi que sa biodiversité. Notre démarche dans ce domaine reste fidèle aux actions déjà menées pour façonner notre cadre de vie, ce qui nous a valu l'obtention du label « Villes et Villages fleuris de France ».

Cette projection sur le quotidien « favi » des années à venir a capté notre écoute et toute notre attention pour obtenir une vision partagée de l'urbanisme du Villy de demain.

Nous aurons l'occasion de revenir vers vous à ce sujet au travers d'une lettre d'information spécifique.

Pour finir, je vous souhaite une bonne lecture de ce 26^{ème} P'tiou et que cet été ne soit pas seulement une saison, mais un bel état d'esprit partagé !



Le Maire
Jean-Marc BOUCHET

DOSSIER

p. 6

Le centre de loisirs des
Bornes va fêter ses 4 ans!

p.8 - RETOUR EN IMAGES

Les derniers événements
de notre commune en images

p.10 - PORTRAIT

Marie-Thérèse BOUCHET, une
enfant de Villy...

p.11- VIE QUOTIDIENNE

Quelles sont les règles d'utilisation
des drones de loisirs?

5 bonnes raisons de tenter la
conciliation de justice

p.12 - AGENDA

Des animations pour toute la famille !

La gestion des déchets verts par la commune

Depuis plusieurs années, la mairie de Villy-le-Bouveret met à disposition de ses administrés une zone où il est possible de déposer des déchets verts, idéalement située en sortie de village et à proximité immédiate de la zone de tri sélectif, au lieu-dit « La Vie Destraz » sur la D27.

Cette plate-forme existe et continue de fonctionner pour plusieurs raisons :

- Une logique environnementale de la commune.
- Permettre d'éviter les dépôts sauvages.
- Éviter aux administrés de devoir se rendre à la déchetterie de la CCPC, située à Cruseilles.
- Limiter la pratique de l'écobuage (interdite par arrêté préfectoral).
- Permettre à nos seniors de bénéficier de ce service à proximité.

Ces dernières années, certaines incivilités relevées sur place ont obligé la Mairie à prendre des dispositions nécessaires au bon fonctionnement à long terme de cette plate-forme devenue fort appréciée des Favis. Des affiches plastifiées ont été mises en place, rappelant les règles définies pour l'usage de ce service (disponibles en fin d'article). Puis, certains débordements nous ont été rapportés, notamment l'utilisation abusive de la décharge par des particuliers non-résidents de Villy-le-Bouveret,

et même des entreprises. Ces événements ont conduit à l'installation de barrières, limitant ainsi les dépôts extérieurs et matérialisant mieux la zone de dépose des déchets, afin que ceux-ci n'empiètent pas sur la voirie.

Nous vous rappelons ici que ces barrières n'empêchent nullement aux Favis de venir déposer leurs déchets verts !

Ces dernières sont volontairement disposées en entonnoir, afin de permettre aux véhicules de se garer en retrait de la chaussée le temps d'ouvrir les barrières (fléchage jaune et noir).

Concernant la dépose de votre sapin de Noël après les fêtes, la communauté de commune organise annuellement un ramassage de ceux-ci durant le mois de janvier, voir affichage sur place.

Il est du devoir de chaque utilisateur de signaler en Mairie les incivilités constatées sur place et de rappeler les règles de bonne utilisation des lieux à tout contrevenant, afin que nous puissions tous et pour longtemps encore en profiter sereinement !

RAPPEL DES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

- Réservé uniquement aux habitants de Villy-le-Bouveret.
- Zone à déchets verts uniquement.
- Merci d'éviter la dépose de grosses sections de bois.
- Sont acceptés les déchets de taille, tonte, les branchages et les feuilles.
- Interdiction de déposer des gravats, pots de fleurs et bois d'ouvrage.
- Merci de privilégier le dépôt en commençant au maximum à gauche et au fond de la plateforme, afin de faciliter la dépose de la benne.
- Penser à bien refermer les barrières après utilisation.

A pied à l'école! Un pédibus chez nous...

Avec l'écoute des mairies et les encouragements des écoles et de l'APEMV, ce projet d'initiative citoyenne propose un moyen de transport piéton aux enfants des écoles de Villy et de Menthonnex.

Mais les enjeux sont plus vastes encore : créer du lien entre « anciens » et nouvelles générations, sensibiliser à l'environnement avec moins de véhicules sur les routes et parkings, pratiquer une activité physique douce et adaptée au rythme de l'enfant, passer un moment avec des copains, évoluer dans la nature et s'aérer la tête, c'est tout ça le Pédibus !

Les premières lignes se sont concentrées sur les réponses positives à l'enquête

menée fin 2018, mettant en évidence une logique géographique. D'autres lignes pourraient se créer si les intéressés en parlent et les mettent en place par « secteur » et nous pouvons les y aider. C'est déjà ce que font certains voisins en co-voiturant, et cela peut exister à pied aussi si la distance reste raisonnable pour des enfants. De même, il est possible de participer pour un enfant qui a envie de marcher, même s'il faut com-

pléter le trajet en voiture depuis ou jusqu'à l'arrêt. Tout le monde est le bienvenu.

Les arrêts ne sont pas encore matérialisés, nous nous donnons un temps d'observation et viendra ensuite la concertation avec les mairies pour leur installation. Sur ce sujet, la mairie de Villy a pris les devants et nous attend dès que nous serons prêts pour en discuter.



>>> 1^{er} trajet du 29 avril.

La question des assurances s'est posée et nous avons fait le choix de rester simples et de proposer ce Pédibus sans rempart

juridique parce que nous pensons que l'entraide citoyenne est une démarche positive. Il est important de continuer à voir des initiatives se créer malgré les « peurs ». Cercle Rural, Bateau Livre, Ed'Odevoirs, APEMV, entre autres sont l'exemple même de ce qu'il est beau de faire, s'investir et continuer dans l'intérêt commun ! C'est dans cette dynamique locale que s'inscrit le Pédibus.

Il est important d'évoquer également la sécurité et de sensibiliser les usagers des routes aux limitations de vitesse, déjà, mais aussi et surtout au fait que le Pédibus est un groupe d'enfants, avec les risques que cela comporte. La prudence

et le respect de tous (piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées, poussettes et Pédibus) partout sur les routes de nos 2 villages sont essentiels pour la sécurité de chacun. Merci de faire attention, par tout !

On vous attend nombreux pour faire vivre votre Pédibus !

Emilie C. pour l'équipe Pedibus

Pour plus d'informations:

📞 Emilie CUYPERS - 06 80 52 69 97
📧 pedibus74350@gmail.com
📘 BIPEB'

La problématique des chiens errants: un souci majeur

Si les chiens qui divaguent sont de véritables menaces pour les troupeaux domestiques, ils sont également une cause majeure de la perturbation des milieux naturels et donc de la raréfaction de la biodiversité.

Bien souvent, lorsqu'il échappe à la surveillance de son maître le chien retrouve ses instincts de prédateur. La faune, sauvage ou domestique, en fait les frais. L'hiver est une période très critique. La faune sauvage est contrainte d'économiser son énergie pour survivre aux conditions extrêmes et difficiles (accès à la nourriture, neige, froid).

Ne nous y trompons pas, le printemps et l'été sont aussi des saisons où la quiétude de la faune doit être respectée pour assurer la réussite des mises bas et garantir la survie des jeunes oiseaux et mammifères.

En Haute-Savoie, les ravages occasionnés par les chiens en divagation sont considérables. En respectant la réglementation (article L.211-23 du code rural), tout un chacun, propriétaire d'un chien, peut faire un geste conséquent pour la nature. À la maison ou en randonnée, soyons tous attentif !

Selon le législateur, hors action de chasse ou de protection d'un troupeau domestique, tout chien qui n'est pas ou plus sous la surveillance effective de son maître est considéré comme divaguant.

Du 15 avril au 30 juin, la réglementation se durcit...



À des fins de protection et de repeuplement de la faune sauvage, l'arrêté du 16 mars 1955 sur la divagation des chiens réglemente les promenades et interdit la divagation des chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Du 15 avril au 30 juin, dans les bois et forêts, la promenade des chiens non tenus en laisse est interdite en dehors des allées forestières.

Dans cette période, il est donc possible sur les allées forestières de promener

son chien sans laisse, sous réserve qu'il reste sous contrôle de son maître.

Les conséquences

Les chiens concernés peuvent être capturés et mis en fourrière par les services municipaux ou les agents de la police de l'environnement (article L211-21 et suivants du code de l'environnement). Si le comportement du chien errant cause la perturbation de la faune sauvage, son propriétaire encourt une contravention punie d'une amende de 750 euros auxquels peuvent s'ajouter d'éventuels dommages et intérêts.

Les atteintes plus graves peuvent conduire l'État à autoriser ses agents à abattre les animaux incontrôlables.

Contact:

Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie

📧 www.chasseurs74.fr
📧 fdc74@chasseurs74.fr
📞 04 50 46 89 21



>>> Atelier masque avec l'illustratrice Elodie BALANDRAS

Bilan de la première année de la nouvelle bibliothèque municipale « Le Bateau Livre »

Depuis l'inauguration de la nouvelle bibliothèque le samedi 18 novembre 2017, dans un espace coloré et chaleureux, les bénévoles ont redoublé d'imagination pour animer ce lieu de vie...

Des animations tout au long de l'année 2018...

31 janvier - Exposition sur l'album « Une maison pour quatre » avec un après-midi animation en présence de l'illustratrice Elodie BALLANDRAS.

10 avril - Atelier « Livre Plié » - avec Nadège HARDY.

En juin - Participation au Prix la Vache qui lit - en partenariat avec le festival « Au bonheur des mômes » du grand Bornand.

6 octobre - Fête de l'automne organisée par le Cercle rural - balade contée avec la conteuse Elaéra qui a enchanté nos oreilles.

12 novembre - Rémo et ses drôles d'Instruzik - une découverte originale, drôle et dynamique des différents instruments.

8 décembre - Marché de Noël de l'APEMV - lectures de contes par 3 elfes du Père Noël.

12 décembre - Bricolage de Noël.

Quelques chiffres sur l'activité de la Bibliothèque en 2018:

- 7 bénévoles
- 168 jours d'ouverture
- 190 inscrits (enfants et adultes)
- 842 entrées dans la bibliothèque
- 1 540 livres disponibles
- 1 271 prêts

Pour plus d'informations : <http://www.villy-le-bouveret.fr>
Bibliothèque Le Bateau Livre



>>> Rémo et ses drôles s'instruizik

...et un début 2019 qui a déjà bien commencé

- Une exposition sur les « Super-héros » du 28 mars au 16 avril dernier.
- L'inauguration de la grainothèque le 1^{er} mai dernier. Venez troquer vos graines pendant les heures de permanence et retrouvez **tous les jeudis** un référent qui répondra à toutes vos questions!

Prochains événements :

- Une soirée apéro-lecture sur la littérature « Feel Good »,
- Une conférence sur la biodiversité,
- Et des animations ponctuelles au gré des événements et des saisons...

N'hésitez pas à venir nous faire des propositions de lectures ou d'envies!



>>> Grainothèque

Horaires de la Bibliothèque:

Mardi: 17h-18h30
 2^{ème} mercredi de chaque mois: 17h-18h30
 Jeudi : 17h-18h30
 Vendredi : 17h-18h
 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois : 10h30-12h



>>> Repas des enfants à l'Auberge de Menthonnex-en-Bornes

Le centre de loisirs des Bornes va fêter ses 4 ans!

En septembre prochain, le centre de loisirs des Bornes soufflera déjà ses 4 bougies! Nous vous proposons un retour sur ces années passées dans le dossier de ce numéro...

Pourquoi un centre de loisirs?

Tout a démarré en 2015 suite à la construction de la nouvelle école de Villy... La question s'est alors posée: Que faire de l'ancienne école Jules Ferry ?

Compte tenu des effectifs trop importants du centre de loisirs de Cruseilles et d'un réel besoin de garde pour les parents de notre commune, l'équipe municipale a alors proposé aux 3 autres communes des Bornes (Menthonnex, Vovray et le Sappey) de se regrouper pour monter une structure d'accueil des enfants pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis. Après quelques travaux de rénovations de l'ancienne école et les autorisations adéquates en poche, le centre de loisirs des Bornes ouvrait ses portes le 2 septembre 2015.

Une équipe encadrante dynamique

Mais rien ne serait possible sans une équipe d'encadrants et d'animateurs dynamiques et toujours innovants que nous remercions vivement: les directrices (Maryse GERMAIN et Patricia FALCONNET), les animateurs permanents (Rémi, Julien, Elise) et beaucoup d'autres animateurs ponctuels en fonction de la fréquentation.

Qu'en pensent les enfants?

Tu aimes bien le centre de loisirs?

Rémi - 6 ans « J'aime bien aller au centre de loisirs parce que, s'il y a mes copains, je peux jouer avec eux. J'aime bien les activités... »

Tu reviendras au centre de loisirs ?

Emie - 8 ans « Je reviendrai tout le temps ! »

Lili-Rose - 9 ans « Je reviendrai même pendant l'école ! »

Noah - 3 ans « Moi, je reviendrai ce soir ! »



>>> Activité «Fort des Bornes»

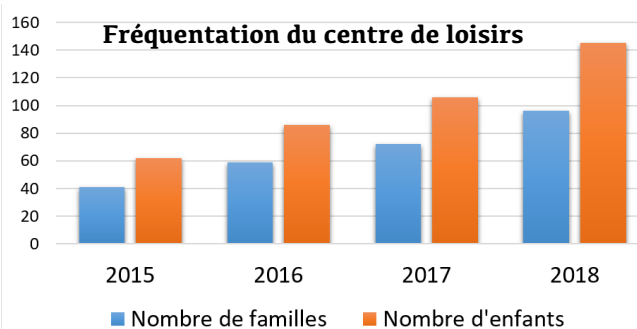
Quels sont les horaires du centre de loisirs?

Le centre accueille tous les enfants de 3 à 11 ans résidants sur les 4 communes des Bornes. Il est ouvert de 7h30 à 18h30 tous les mercredis et durant les vacances scolaires (excepté à Noël et durant la dernière semaine d'août).

L'inscription se fait auprès de l'association Graines de Favis. Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet de la mairie.

Quelle est la fréquentation du centre?

Depuis 4 ans, le centre de loisirs a connu une fréquentation toujours croissante. Le retour à la semaine de 4 jours ainsi que le bouche à oreille ont participé à cette réussite.



Contacts:

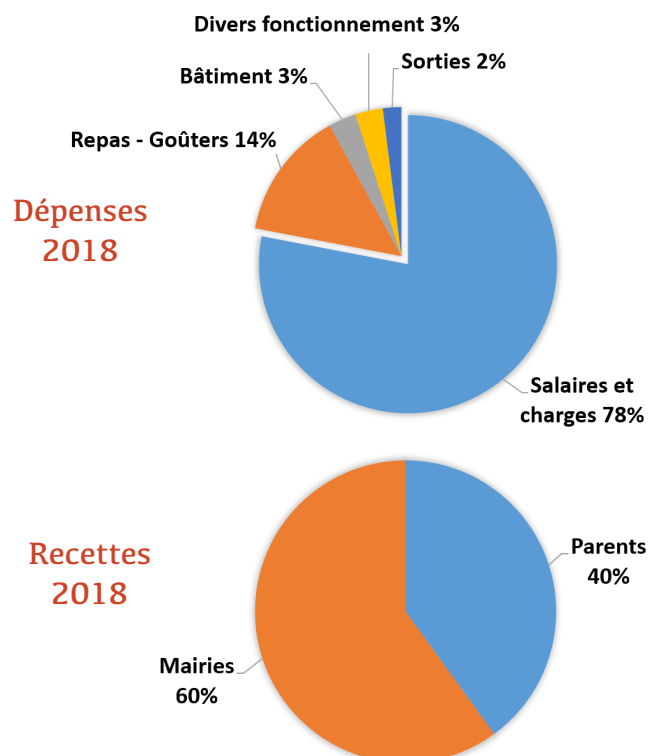
- Graines de Favis : grainesdefavis@orange.fr
- Centre de loisirs : centredeloisirs@orange.fr

Pour quel financement?

Le tarif actuel est de 25 euros la journée (repas compris). Ce coût couvre environ 40% des frais, le restant étant financé par les 4 communes.

L'augmentation de fréquentation engendre également une hausse des coûts. Les 4 communes ayant décidé de limiter leur participation à 50% du coût total, une hausse du tarif interviendra dès le mois de juillet 2019.

Cependant, les personnes en difficultés financières peuvent contacter la mairie pour trouver une éventuelle solution.



Les derniers événements de notre commune en images...



De novembre à mars: Tournoi de Belote



9 mars: Soirée théâtre - La médiation



9 mars: Soirée théâtre - Les Toqués du bocal



22 mars: Soirée celtique APEMV



29 mars: Accueil d'une délégation italienne du Frioul



4 avril: AG du Cercle rural et le comité renouvelé



10 avril: Carnaval





12 avril: Remise de la 1^{ère} fleur à l'Hôtel de Région de Lyon



20 avril: Bal Fluo de Pâques



1^{er} mai: Atelier nature proposé lors de l'inauguration de la grainothèque



11 mai: Spectacle de Jean-Michel MATTEI



Diplôme du Label «1 Fleur»



1^{er} mai: Inauguration de la grainothèque



4 mai: Le Chœur des Bornes lors de l'inauguration de la salle de Menthonnex



18 mai: Moby Mythic

Marie-Thérèse BOUCHET, une enfant de Villy...

Le jeudi 6 décembre 2018, Marie-Thérèse BOUCHET nous a quittés, mais elle restera un souvenir vivant gravé à jamais dans les mémoires.

Le lundi 10 décembre 2018, une foule nombreuse s'est rassemblée à la chapelle de la maison de retraite des Sœurs de Saint-Joseph pour célébrer son dernier adieu.

Qui était Marie-Thérèse BOUCHET?

Marie-Thérèse BOUCHET est née à Villy-le-Bouveret le 20 mars 1932. Aînée d'une famille de six enfants, elle répond à l'appel de Dieu en entrant chez les Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy en 1950.

A sa prise d'habit, elle reçoit le nom de Sœur-Jeanne-de-Chantal. Un an plus tard, elle fait sa première profession et s'engage définitivement dans la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph en 1956.

Au cours de sa vie, elle a reçu différentes missions. C'est ainsi que nous la trouvons auprès des malades à Sallanches et à Evian, au service de la Maison de retraite de Trésum où elle accueille les retraités avec chaleur et disponibilité, au Chambord, au service de la Paroisse du centre-ville d'Annecy : elle est heureuse de participer à la chorale, d'animer la liturgie et d'accompagner les familles en deuil.

Des Sœurs qui ont vécu avec elle, en communauté ont apprécié sa foi toute simple, sa joie de vivre, ses rires, ses histoires drôles et son franc-parler.

Des membres de sa famille témoignent...

Lors de la cérémonie, il y a eu plusieurs témoignages retraçant la vie et la personnalité de Marie-Thérèse.

Avec beaucoup d'émotion Marie-Germaine a parlé de sa grande sœur. « A 18 ans, quand tu as décidé de partir au couvent chez les Sœurs de Saint-Joseph, à Annecy, ce fut très dur pour nous tes petites sœurs et surtout pour nos parents, qui perdaient leur bras droit pour les travaux de la ferme. Mais plus tard, maman très affaiblie, handicapée elle aussi par des problèmes

Toëne » revenue au pays. Tu aimais ce contact avec les voisins.

Ta joie de vivre, si communicative, rayonnait largement ».

Ensuite, sa nièce Marie a parlé de Marie-Thérèse et de leur relation unique.

« Notre rencontre fut explosive... Le choc de deux mondes... Tu vivais dans ton monde de bonne sœur et moi dans mon monde d'ado révoltée...

Après le départ de Mémé, tu revenais passer tes vacances à Villy... Je l'attendais ce mois de septembre pour te voir...

Beaucoup de souvenirs s'entrechoquent depuis ton départ...

Tu étais une « bonne sœur » pas comme les autres... Tu appréciais chanter avec tes cinq sœurs les chants de votre enfance : l'odeur du foin, les hirondelles... Tu aimais nous mimer des textes en patois... Je n'y comprenais pas grand-chose mais, de voir les autres rire, je me disais que ça devrait être marrant...

Tu ne manquais pas une occasion de nous chanter ton célèbre « Ch'val de bois »... Tu avais aussi un don pour parodier des chansons lors des anniversaires de tes proches.

Vraiment, tu étais une « bonne sœur » pas comme les autres... »

Depuis quelques années, des soucis de santé ont contraint Marie-Thérèse à lâcher progressivement ses activités...



>>> Marie-Thérèse BOUCHET

de vue, fut récompensée. En effet, les supérieures du couvent acceptèrent de te laisser passer trois années auprès d'elle, ce qui lui assura une fin de vie paisible, bien appréciée.

Pendant cette période, tu repris contact avec Villy, ton village. Tu assuras une présence active au sein des paroisses de Villy et de Menthonnex.

Pour les gens tu étais "La Thérèse au

Extraits - Marie-Germaine BOUCHET, Marie-Claire DEMOLIS, Sylvie SUBLET, Laurent CHIORINO, Jean CHAPPUIS.

Quelles sont les règles d'utilisation des drones de loisirs?

Au dessus de l'espace public

Sauf autorisation de la mairie ou accords particuliers, les drones ne doivent pas évoluer au-dessus de l'espace public en agglomération. Ce dernier est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public, c'est-à-dire dont l'accès est libre (plages, jardins publics, promenades publiques...) ou dont l'accès est possible, même sous condition, dans la mesure où toute personne qui le souhaite peut remplir cette condition (paiement d'un ticket d'entrée par exemple).

Au dessus de l'espace privé

L'utilisation d'un drone n'est autorisée dans les espaces privés en agglomération que sous réserve de l'accord du propriétaire des lieux et de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptée à l'environnement immédiat (bâtiments ou arbres...) permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle.

Il appartient donc à l'exploitant d'évaluer, avant le vol, si celui-ci est de nature à « entraver l'exercice du droit du proprié-

taire », par exemple en cas de vol à très basse hauteur, et, en cas de doute, de se coordonner avec lui.

Gestion du droit à l'image

Les personnes présentes doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant.

Selon les cas d'usages, le contexte d'utilisation et les informations collectées et traitées, l'usage professionnel d'un drone peut faire partie intégrante d'un traitement de données à caractère personnel.

Le responsable du traitement des données doit alors respecter les obligations légales découlant de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés ».

Par ailleurs, toute diffusion d'image permettant de reconnaître ou d'identifier des personnes (visages, plaques d'immatriculation...) doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc...) et cette



diffusion doit respecter les droits à l'image, à la vie privée et à la propriété privée des personnes.

La prise de vues aériennes est possible au cours d'un vol dont l'objectif reste le loisir ou la compétition et lorsque les vues réalisées ne sont pas exploitées à titre commercial.

Les drones ne doivent pas voler à proximité des aéroports ou encore de nuit (demande de dérogation possible auprès de la préfecture).

Pour plus d'informations :

<http://www.hautesavoie.gouv.fr/Demarchesadministratives/Activitesreglementees/Drones>

5 bonnes raisons de tenter la conciliation de justice

La conciliation est un mode de règlement amiable de certains litiges, dits litiges de la vie quotidienne.

Elle est obligatoire pour les litiges de moins de 4 000€.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou encore être déléguée à un conciliateur de justice.

C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite.

Si elle aboutit, elle donne lieu à un constat d'accord total ou partiel qui peut être homologué par le juge pour lui donner force exécutoire.

Les conflits concernés et les champs

d'action sont les suivants:

- Relations entre bailleurs et locataires;
- Litiges de la consommation;
- Problèmes de copropriété;
- Litiges entre commerçants;
- Litiges entre personnes;
- Litiges et troubles du voisinage.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

-  Point d'accès au droit (PAD)
68 place de l'hôtel de ville
74130 BONNEVILLE
-  04 50 07 61 53
-  justice.fr ou conciliateurs.fr



Des animations pour toute la famille !

✳ **Toute l'année, tous les jours, aux horaires d'ouverture de l'office de tourisme: Jeu de piste des ponts de la Caille.** Les enfants vont découvrir, tout en s'amusant, le site des Ponts de la Caille. Ils partiront à l'aventure pour aider le jeune Thomas à retrouver Lupo son chien. Pour cela, ils seront équipés d'un sac à dos d'aventurier comprenant le nécessaire pour déchiffrer les indices.

✳ **Tous les jours jusqu'au 30 septembre**, Parc des Jardins de Haute-Savoie à La Balme-De-Sillingy. **Chasse au trésor au parc des jardins de Haute-Savoie.** Sessions selon l'âge des enfants de 3 à 12 ans, gratuit.

✳ **Tous les vendredis soirs de juillet et août, à 20h00**, centre nautique de Cruseilles. **« Festival Musik'eaux ».** Concerts gratuits. Venez danser et vous amuser! Il y en a pour tous les goûts : variété, country, rock, pop/rock...

✳ **Samedi 15 juin dès 10h00**, lac des Dronières. **Evènement culinaire - 50 ans du lac.** A l'occasion des 50 ans du lac des Dronières, à la demande de l'association Les Étoiles du Genevois, la commune met à disposition des emplacements sur le site du lac des Dronières pour la 1^{ère} édition de leur événement culinaire qui réunira de nombreux chefs étoilés, des meilleurs ouvriers de France et des producteurs locaux...

✳ **Dimanche 16 juin à 9h00. Rainbow Run - course familiale.** Course de 5 km aux Dronières avec jet de poudre de couleur tous les kilomètres.

✳ **Dimanche 23 juin à 16h00 ; dimanche 28 juillet à 10h00 ; dimanche 18 août à 10h00 ; lundi 15 juillet à 20h00 et mardi 06 août à 20h00 en nocturne. Visite guidée du pont de la Caille.** Adulte : 6 € ; enfant de 12 à 18 ans : 4 € ; gratuit pour les moins de 12 ans. Réservation conseillée auprès de l'office de tourisme (places limitées).

✳ **Dimanche 30 juin : 183^{ème} Festival des musiques du Faucigny.** Cruseilles et les communes voisines seront en fête en accueillant pour la 3^{ème} fois le Festival des musiques du Faucigny. Ce Festival est une grande fête qui regroupe une trentaine d'harmonies de la Fédération des musiques du Faucigny. (Informations: 06 99 51 61 03).



Horaires d'ouverture de la mairie au public : lundi 13h30 - 17h00 et jeudi 14h00 - 18h30.



+33(0)4 50 68 08 09



mairie@villy-le-bouveret.fr

Mémo: jours et horaires des marchés alentours

Menthonnex-en-Bornes

Tous les vendredis à partir de 16h00 sur la place de la mairie, Valérie et Karine vous proposent des fromages et produits laitiers de producteurs locaux, des charcuteries de leur fabrication ainsi que de la petite épicerie.

Cruseilles

Marché tous les jeudis matin de 7h00 à 13h30 sur la place de l'Eglise.

Allonzier la Caille

« **La ruche qui dit oui** » à Allonzier la Caille. Ce système de circuit court offre traçabilité, convivialité et liberté et permet de consommer local et sain. Vous choisissez, vous payez en ligne et vous récupérez votre commande le jeudi de 17h00 à 19h00 au niveau de l'ancienne Miellerie, en face du restaurant l'Evidence. Connectez-vous sur le site : <https://laruchequiditoui.fr/>

Copponex

Marché tous les dimanches matin de 8h00 à 13h00, étals de fruits, viandes, légumes...

Un samedi matin sur 2, vente de fromages devant la boulangerie.

Villy le Pelloux

Le marché des producteurs a lieu **tous les mardis sur la place du village de 18h00 à 20h00**. Sylvain QUINET vous propose sa restauration rapide de burgers de 17h00 à 21h30.

Les événements à venir à Villy :



- ✳ **Vendredi 14 juin à 20h30** au Cercle rural: Concert du groupe Mielle - « Pop Folk Rock » - dans le cadre du Festival des musiques du Faucigny.
- ✳ **Vendredi 28 juin:** Fête des écoles.
- ✳ **Dimanche 30 juin à 16h00:** Concert dans le cadre du Festival des musiques du Faucigny.
- ✳ **6 et 7 juillet:** 44^{ème} Fête paysanne sur le thème « L'été sera show ».
- ✳ **Vendredi 19 juillet:** Don du sang.